



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bilan

Question au Gouvernement n° 2915

Texte de la question

## DISPOSITIF " DEFENSE DEUXIEME CHANCE "

M. le président. La parole est à M. Yves Fromion, pour le groupe de l'UMP.

M. Yves Fromion. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à Mme la ministre de la défense.

Plusieurs actes de violence en banlieue, particulièrement condamnables, ont servi de prétexte à certains pour caricaturer l'action du Gouvernement et de sa majorité : nous en avons eu un brillant exemple il y a quelques instants.

M. Jean Glavany. Avec la réponse de Sarkozy ?

M. Yves Fromion. Chacun sait bien, pourtant, que ce problème est extrêmement difficile et que les résultats incertains qui ont été enregistrés depuis des années devraient inciter chacun à une très grande humilité. Or nous avons récemment entendu le parti socialiste, par la voix de l'une de ses responsables les plus éminentes, proposer que l'on envoie les forces armées rétablir l'ordre dans les banlieues - rien de moins ! Cette conception n'est ni celle du Gouvernement ni celle de sa majorité. Nous pensons que l'institution militaire a un autre rôle à jouer, qu'elle doit s'ouvrir aux jeunes les plus en difficulté, les plus marginalisés, pour essayer de leur apporter une solution et leur permettre d'avoir enfin un espoir de se réinsérer dans la société.

M. Paul Giacobbi. La question !

M. Yves Fromion. Tel était l'objet, madame la ministre, du projet " Défense deuxième chance " que vous avez lancé. Il y a un an, vous avez inauguré le premier de ces centres. On en compte maintenant une dizaine en fonctionnement, et vous avez l'objectif d'en ouvrir une vingtaine d'ici à la fin de l'année.

M. Christian Bataille. C'est laborieux !

M. Yves Fromion. Il me paraît important, madame, que vous dressiez le bilan de cette action dont chacun sait, au fond, qu'elle est positive et qu'elle est infiniment plus intelligente que l'envoi de militaires dans les banlieues. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la défense.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de la défense*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur Fromion, si la première mission de nos armées est de nous protéger, de protéger notre territoire et d'aider à la stabilisation du monde, les armées se sont toujours intéressées à l'aide aux jeunes qui, dans notre pays, peuvent être en difficulté. La défense est le premier recruteur de jeunes de la nation : 35 000 jeunes sont engagés chaque année, dont 7 000 n'ont aucun diplôme et trouvent là le moyen d'avoir le pied à l'étrier en acquérant une formation.

M. Jean-Pierre Brard. Ça, c'est pour la cavalerie ! *(Sourires.)*

Mme la ministre de la défense. C'est en m'appuyant sur le savoir-faire, l'expérience et la motivation des armées que j'ai proposé au Premier ministre, au cours de l'été 2005 - bien avant les événements des banlieues -, de monter cette opération " Défense deuxième chance ", sur un financement du plan de cohésion sociale et avec l'aide du ministère de l'éducation nationale.

Le premier centre a été ouvert à la fin du mois de septembre 2005, ce qui marque un record de rapidité administrative. Aujourd'hui, au 1er octobre, nous avons ouvert dix centres dans toute la France. Ils seront vingt à la fin du mois de décembre. Et nous continuerons à monter en puissance au fur et à mesure que nous

disposerons des locaux nécessaires, avec l'aide des collectivités territoriales. Je vous remercie, monsieur le député, de votre proposition d'ouvrir un centre à Bourges : ce sera chose faite au tout début de l'année 2007. M. Jean-Pierre Brard. Quelle efficacité !

Mme la ministre de la défense. Quels sont les résultats de l'opération - car c'est cela, aussi, qui compte ? Nous notons que 30 % des jeunes qui ont été engagés dans les premiers centres étaient analphabètes : mesdames et messieurs les députés, réfléchissons à cette réalité. Sur ces 30 %, 90 % de ceux qui se sont présentés ont obtenu le certificat de formation générale à la fin de leur cursus. D'autre part, 90 % des jeunes sortis du dispositif ont soit trouvé un emploi en CDD ou en CDI - 40 % dans de grandes entreprises, 40 % dans des PME et 20 % dans l'armée -, soit été réorientés vers une formation générale ou professionnelle.

Mesdames et messieurs les députés, notre premier devoir est d'offrir des perspectives aux jeunes qui sont les plus en difficulté, leur donner la certitude qu'ils pourront s'en sortir quels qu'aient été leurs problèmes au départ. C'est ainsi que nous préparons non seulement leur avenir, mais celui du pays. C'est ainsi que nous assurons la cohésion sociale de la nation française. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Fromion](#)

**Circonscription :** Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2915

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 octobre 2006